

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

**Délibération  
n° 2008.09.200**

**Adhésion au centre  
de ressources  
interregional de la  
politique de la ville  
"villes au carré"**

**LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 septembre 2008**

**Secrétaire de séance** : Fatiha BOURDAREAU

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Simon DEFORGE à Rachid RAHMANI

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Françoise LAMANT

**Excusé(s) représenté(s)** :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, François ELIE par Samuel CAZENAVE, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

**ADHESION AU CENTRE DE RESSOURCES INTERREGIONAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE  
"VILLES AU CARRE"**

Depuis 1993, sous l'égide de la délégation interministérielle à la Ville (DIV), sont créés des centres ressources à destination de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville pour la qualification professionnelle, l'échange d'expériences et l'émergence d'une connaissance des territoires. En 2006, cinq nouveaux centres ont été programmés par le comité interministériel à la Ville pour le lancement des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et la DIV a demandé à l'université de Tours et au Réseau des Villes du Centre d'élargir leur initiative à la région Poitou-Charentes pour la création d'un centre interrégional.

Pour valider le projet, une association de préfiguration du centre de ressources interrégional a été créée le 22 mai 2007. Elle est présidée par le président de l'université de Tours et 2 représentants d'AIRE 198 siègent au bureau ainsi que le représentant des professionnels de Poitou-Charentes. Sont membres du conseil d'administration : les universités de la Rochelle et Poitiers ainsi que l'Union Sociale pour l'habitat. Les travaux sont pilotés par la directrice du Réseau des Villes du Centre.

La DIV soutient financièrement le fonctionnement de l'association. La région Poitou-Charentes participe indirectement en mettant à disposition les moyens de l'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire (IAAT). Les moyens apportés par les agglomérations consistent pour cette période en une valorisation d'un quart du poste du chargé de mission d'AIRE 198.

L'assemblée générale de l'association qui se réunira le 14 novembre 2008 va acter de la création définitive de l'association pour le centre ressources interrégional. Il est proposé aux agglomérations du Poitou-Charentes ayant compétence en politique de la ville d'adhérer à l'association. Le montant de l'adhésion 2008 sera entre 0,025 € et 0,05 € par habitant, soit au maximum 5 118 € pour la ComAGA.

Vu l'avis favorable de la commission des politiques solidaires du 10 septembre 2008,

Vu les négociations actuelles entre Aire 198 et le centre de ressources,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'adhésion à l'association « Villes au Carré » en charge du centre ressources interrégional de politique de la Ville, et le règlement de la cotisation annuelle qui s'élèvera pour 2008 à 5 118 € au maximum.

**D'IMPUTER** la dépense à l'article 6281 – rubrique 824 du budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>30 septembre 2008</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>01 octobre 2008</b>